

PRESCRIPTEUR

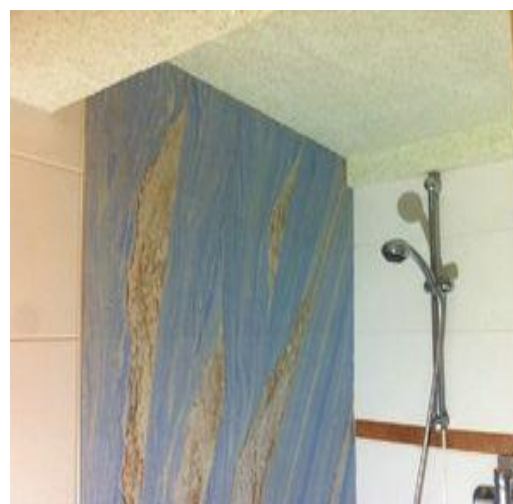
Architectes, Décorateurs, Armateur

Promoteurs, syndics, Agenceurs



SAJADE les principales qualités

- * Réparable
- * Transformable
- * Réutilisable
- * Anti statique
- * Anti allergique
- * Anti UV
- * Hygro-régulateur
- * Isolant thermique
- * Isolant phonique
- * Anti feu
- * Décors illimités
- * Economique



GROUPE JaDecor[®] GmbH

LES PRESCRIPTEURS

Tout professionnel peut devenir prescripteur JaDecor© France.

Architectes et décorateurs, votre rôle de conseil auprès des maîtres d'ouvrage est essentiel. Nous vous offrons un outil exclusif pour offrir à votre clientèle un intérieur sain et personnalisable à l'infini. Une technique unique en France alliant la quasi-totalité des qualités des autres revêtement réunis. En cas de mise en œuvre requise, vos entreprises habituelles pourront facilement mettre en œuvre nos produits.

Artisan du bâtiment tout corps de métier, vos contacts directs avec les maîtres d'ouvrage font de vous une source idéale d'informations pour les acheteurs de revêtements ou candidats à des travaux d'aménagement et décoration.

Courtier en travaux, vous rencontrez certainement des personnes souhaitant exécuter leurs travaux de revêtement eux-mêmes. Nous vous proposons de les orienter vers nos produits. Par ailleurs vos partenaires peintres, plâtrier, ... pourraient devenir applicateurs agréé Jadecor après formation.

L'ensemble des gammes Sajade et Sijade sont des produits « do it your self » tout comme les produits KROMYA ; Ils peuvent être posés par les particuliers.

Les enduits parement pierre JaDestone demande plus de dextérité et demande l'intervention d'un professionnel ou d'un particulier expérimenté.

Afin de lui permettre une rentabilisation optimale, le prescripteur bénéficie tout comme ses partenaires de l'ensemble de la force et assistance de JaDecor© France.

Le prescripteur est rémunéré sur les affaires réalisées sous forme de commissionnement ou honoraires à définir.

Un investissement financier minimal de départ (**remboursable**) permet au prescripteur de démarrer son activité avec le maximum d'avantage.

Tout produit d'exposition ou de démonstration acquis est intégralement remboursé au partenaire sous forme d'une commission complémentaire de 10% sur les ventes utilisateurs